

VILLE DE SERAING



SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Références commune :
DEV.TER/FH/2024-1

**DÉCRET DU 5 FÉVRIER 2015 RELATIF
AUX IMPLANTATIONS COMMERCIALES**

PERMIS INTÉGRÉ

La Bourgmestre porte à la connaissance du public que le Collège communal a autorisé en date du 30 octobre 2024 la demande de permis intégré introduite par les anciens établissements Robert COLLETTE dont le siège social est établi rue de l'île Monsin 23, 4020 LIEGE ;

Le projet porte sur le déménagement d'un commerce de matériaux de construction « HUBO » de la rue Nihar 12 vers l'immeuble voisin sis rue Nihar 6, 4101 SERAING (JEMEPPE).

Conformément aux modalités définies à l'article 101 du décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales, il vous est loisible d'introduire un recours auprès de la Commission de recours. Sous peine d'irrecevabilité le recours doit être introduit dans les **20 jours** de l'expiration des délais visés à l'article 96 à l'adresse suivante :

Service public de Wallonie

Direction générale opérationnelle Economie, Emploi, Recherche
Cellule des Recours sur Implantations Commerciales (CRIC)
Place de la Wallonie, 1 (Bât. II)
5100 NAMUR (JAMBES)

Le dossier peut être consulté au service du développement économique, Cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING sur rendez-vous.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service précité de la Ville de Seraing :

- par téléphone : 04/330.83.83,
- par courriel : f.herbillon@seraing.be.

A SERAING, le 08.11.2024

LA BOURGMESTRE,

D. GERADON